

# EVOLUTION PERIODES D'OUVERTURE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

## *Lettre d'information*

Chers parents,

Nous vous informons d'une évolution dans les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs de la commune.

Celui-ci sera désormais fermé sur les périodes de vacances suivantes :

- les semaines "pleines" 32 et 33 englobant le 15 août (à savoir, pour cette année du 5 août au 16 août inclus),
- et une semaine sur les vacances de fin d'année.

Sur la période de fermeture estivale, l'accueil de loisirs et le guichet famille ne seront pas ouverts au public. Il ne sera de fait pas possible de procéder à des réservations ou annulations par mail ou en présentiel. Celles-ci seront également bloquées sur le portail famille (concernant la période de vacances en cours uniquement). Le paiement des factures sera également indisponible (sauf en ligne).

L'ensemble des séances doivent être réservées auprès du service enfance jeunesse au plus tard le 31 juillet, afin de garantir l'accueil de vos enfants dans des conditions satisfaisantes, notamment au regard du taux d'encadrement nécessaire ainsi que la mise en place des plannings d'activité et sorties prévus.

Passé ce délai, le service enfance jeunesse éducation ne pourra s'engager à accepter votre/vos enfant/s jusqu'à la fin des vacances d'été.

Concernant la période de vacances de fin d'année, les modalités actuelles restent inchangées : l'accueil de loisirs sera fermé mais le guichet famille restera ouvert. Vous pourrez ainsi procéder à vos réservations/annulations pour le début d'année et effectuer le paiement de votre facture auprès de nos agents.

Nous restons à disposition pour toutes questions sur [education@ville-horme.fr](mailto:education@ville-horme.fr). Nous vous rappelons que les tarifs sont accessibles via notre site internet : <https://www.ville-horme.fr/> rubrique « vie quotidienne » / « enfance ».

L'équipe de direction et d'animation du service enfance jeunesse